

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle SEIGLE-FERRAND, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : **24** Isabelle SEIGLE-FERRAND, Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Nathalie SIMON, Jean-Claude CORBIN, Françoise VANRELL, Marc ZIOLKOWSKI, Michel LAGIER, Jean-Pierre REINMANN, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Anne-Marie MATHIEU, Alain FINA, Sylvie JERDON, Michaël FLECHE, Émilie SOLLIER, Arnaud SCHOTTÉ, Élodie RELING, Fanny LEBAYLE, Clément PERRIER, Nicolas LEFEBVRE

Absents représentés : **5** Laurence MEUNIER à Anne-Virginie POUSSE
Séverine NESME LARDELLIER à Fanny LEBAYLE
Annabelle HOLLIGER-LE BRIS à Monia FAYOLLE
Thibault SASSI-BAYLE à Marc ZIOLKOWSKI
Émeric MOREL à Isabelle SEIGLE-FERRAND

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation et de son affichage : 26 mai 2026

Délibération n° 11

Délibération n° 063/2026 – Subvention à l'association C.A.S.R.O.L.

Madame le Maire rappelle que la ville de Grézieu-la-Varenne soutient activement le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action.

À l'occasion de la célébration du 60^{ème} anniversaire du jumelage, qui aura lieu au cours du mois de juin, et compte tenu de la participation active de l'association C.A.S.R.O.L. (Cuisiniers Amateurs Sérieux mais Rigolos de l'Ouest Lyonnais) à l'accueil des jumeaux italiens, Madame le Maire propose au conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1 350 € pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 018/2026 du 5 mars 2026, relative au vote du budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT l'intérêt local des festivités organisées par l'association,

CONSIDÉRANT que Madame Françoise VANRELL, présidente de l'association C.A.S.R.O.L., ne prend pas part au vote,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 350 € à l'association C.A.S.R.O.L. pour l'année 2026.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget principal 2026 de la commune.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Isabelle SEIGLE-FERRAND
Maire de Grézieu-la-Varenne

